

La Sèvre en coprop



Les Vieux Ponts, où se dérouleront les prochains travaux hydrauliques niortais.

Bruno Derbord

Notre ville s'est construite autour de ses méandres et elle préside depuis toujours à notre destinée. Mais en ce XXI^e siècle naissant, il n'est pas inutile d'en savoir plus sur notre Sèvre niortaise. Qui est propriétaire de notre fleuve et qui doit donc se charger de l'entretenir ? Risque-t-il encore de sortir de son lit et où en sont les travaux hydrauliques niortais qui vont redémarrer en ce début d'année ? Vivre à Niort fait le point...

Nous la franchissons tous les jours voire plusieurs fois par jour sans y prêter garde. Pourtant, les Niortais pure souche ou depuis longtemps adoptés par notre ville savent que, parfois, ici comme ailleurs, la Sèvre peut sortir de son lit et se rappeler à nous de façon impétueuse. Certes, la dernière crue d'importance remonte à plus d'une vingtaine d'années et depuis, la Ville a entrepris tout un programme de travaux qui, conjugués à la faiblesse des précipitations dans notre région, ont permis d'éviter tout débordement dans nos rues. Mais un fleuve reste un fleuve et nous sommes donc dans l'obligation de l'entretenir.

"Nous ?" Oui, car nous sommes nombreux à nous en partager la propriété et, par conséquent, à devoir participer à son entretien. Pas question de nous en remettre uniquement aux pouvoirs publics en la matière : face à une rivière, comme en général dans toutes les questions d'environnement, la première des règles consiste à respecter les lieux. Et par conséquent, nous sommes

tous redevables de ce que la nature nous offre et nous nous devons tous de ne pas faire n'importe quoi. Ne pas jeter de débris à l'eau par exemple, qu'ils soient solides ou liquides, en pensant que les flots vont nettoyer tout cela. Mais il nous faut aussi prêter garde à ce que nous faisons en bord de Sèvre car des papiers ou des bouteilles abandonnés sur un terrain proche du fleuve finiront un jour ou l'autre par y être emportés... Tous les Niortais sont concernés mais bien sûr, certains le sont encore plus que d'autres !

Moitié privée, moitié domaniale

"D'un point de vue juridique, plusieurs droits se superposent en ce qui concerne les fleuves et rivières, rappelle Patrice Ver, directeur du service municipal des Risques majeurs et du Développement durable. 20 kilomètres de la Sèvre sont sur le territoire de Niort, entre Siecq en amont et Magné en aval. Sur ces 20 kilomètres, la moitié sont du domaine privé : c'est-à-dire jusqu'au Moulin du Roc pour le canal et jusqu'au Moulin de Comporté pour ce qu'on appelle "la vieille Sèvre". A l'aval de la Cale du Port, la Sèvre appartient à l'Etat, qui en a confié l'entretien à la DDE."

Première chose : la Sèvre est donc pour moitié privée et pour moitié domaniale. Et en ce qui concerne sa partie privée, là encore, elle n'a pas de statut propre mais dépend de plusieurs statuts : primo, l'eau est considérée comme un bien commun. Et nous en sommes donc tous un peu responsables. Secundo, ce qui est dans l'eau, la faune piscicole, elle, n'appartient à personne. Ceci dit, c'est le Conseil supé-

rieur de la pêche qui en a la gestion. Tertio, tous les propriétaires riverains sont propriétaires du fond du fleuve jusqu'au milieu de son lit. Et il leur incombe donc d'entretenir correctement leur terrain afin que ni les arbres ni les berges ne s'effondrent et ne viennent constituer des obstacles.

Campagne de nettoyage

Sur la partie privée de la Sèvre située à Niort, il se trouve que la Ville est elle aussi propriétaire de

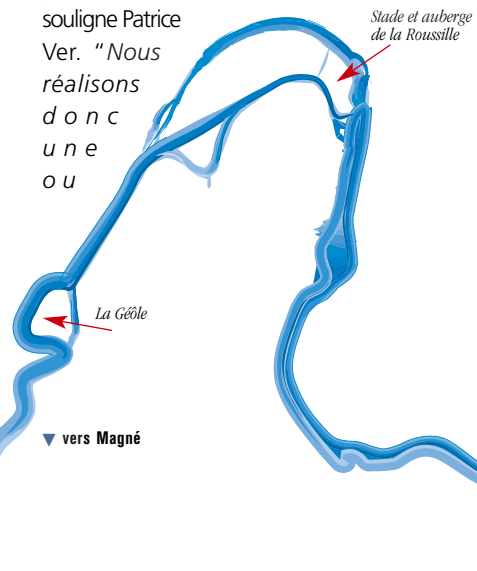


Bruno Derbord

Un vieux volet tombé à la Sèvre...

nombreux terrains riverains : tous les quais, de la Régratterie, de la Préfecture ou au Moulin du Roc, sont du ressort de la mairie. "La Sèvre n'est pas du domaine public mais alors du domaine privé communal"

souligne Patrice Ver. "Nous réalisons donc une ou



été

deux campagnes de nettoyage du lit du fleuve chaque année et entretenons très régulièrement toutes les berges sur nos terrains. Et comme le Maire est chargé de la protection des biens et des personnes sur le territoire de la commune, nous faisons aussi enlever les obstacles qui sont dans le lit du fleuve même s'ils ne viennent pas de nos terrains."

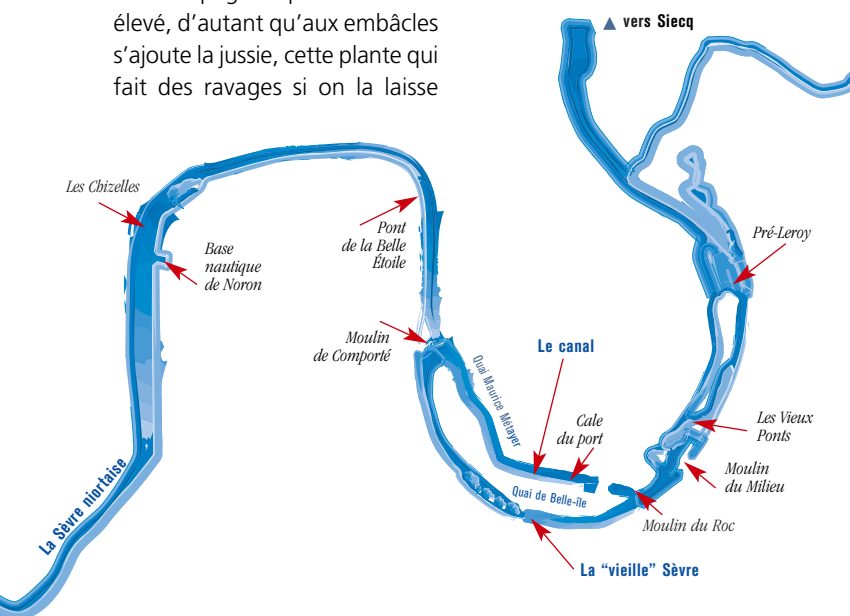
Ceci étant, si la mairie réalise ces vastes campagnes de nettoyage à l'automne et au printemps, elle peut aussi se retourner contre des propriétaires-riverains négligents. "En cas de crue, ces arbres tombés ou ces vieilles cabanes effondrées peuvent constituer un danger aussi faut-il les enlever. Mais légalement, nous ne pouvons pas aller entretenir les terrains à la place des propriétaires riverains ! Sans compter que ce n'est pas aux contribuables niortais de se substituer, par la voie des services municipaux, aux propriétaires riverains !"

La Ville a confié par appel d'offres à une entreprise d'insertion niortaise, Eive, ces grandes campagnes de nettoyage de la Sèvre. Des campagnes qui ont un coût élevé, d'autant qu'aux embâcles s'ajoute la jussie, cette plante qui fait des ravages si on la laisse

proliférer et qu'il faut donc arracher. "Pas question de la couper sinon, comme les mauvaises herbes, elle se multiplie l'année suivante", explique Patrice Ver. Nous devons arracher chaque pied ! Mais c'est vrai qu'avec la sécheresse cet été, nous avons été confrontés à un phénomène de prolifération important, que ce soit des plantes ou des débris, et que nos concitoyens étaient impatients que nous réalisions notre campagne de nettoyage automnal."

En ce qui concerne le plan d'eau de Noron, souvent incriminé par les sportifs qui s'y rendent, il faut savoir que le fleuve à cet endroit est domanial et donc à l'Etat, tandis que le bassin du plan d'eau (la base nautique) est à la Communauté d'agglomération. Quant à l'entretien de la Sèvre en aval de la cale du Port, il relève de l'Institution du Bassin de la Sèvre, qui dépend des trois Conseils généraux où coule notre fleuve. L'eau est un bien commun et notre Sèvre niortaise, elle, en est un parfait exemple... ■

Véronique Bonnet-Leclerc



Travaux hydrauliques

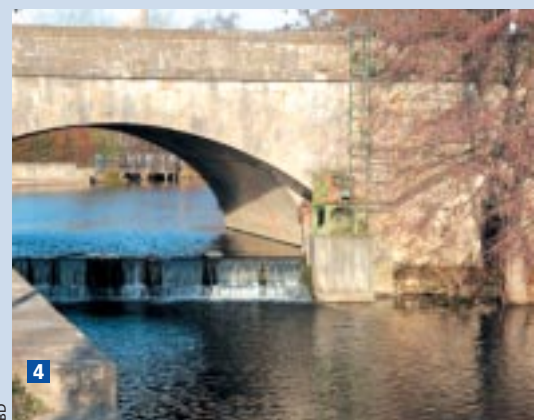
La Ville a entrepris un gros programme de travaux pluriannuels pour notre Sèvre niortaise à partir de recommandations délivrées dans une étude très technique. Cette étude ayant pour objectif de faire le point sur tous les problèmes liés à l'écoulement de la Sèvre, les goulets d'étranglement particulièrement gênants en cas de crue.

1 En 1997, élargissement du passage devant les Halles. Ces travaux très coûteux (625 000 €) ont consisté à enlever les grosses buses où devait s'écouler le canal et qui constituaient un obstacle en cas de montée des eaux.

2 En 2002 et 2003, adjonction de clapets automatiques à Comporté, sur la chaussée existante : en cas de crue, les clapets s'ouvrent automatiquement pour soulager le canal qui Métayer et augmenter le débit sur "la vieille Sèvre". En outre, les pêcheurs, associés au projet, avaient demandé l'installation d'une passe à poissons pour permettre aux poissons de remonter le lit du fleuve. Cette sorte de grand toboggan est aussi utilisé par les canoës-kayaks mais pour descendre cette fois. Coût total des travaux : 525 000 €.

3 En 2004 et 2005, construction d'un ouvrage de décharge au pont de Sevreau. Dès que la Sèvre monte, cette arche supplémentaire au pont routier permet à l'eau de s'écouler alors que jusqu'ici, le fleuve débordait sur la route. Coût total : 330 000 € avec une participation de la CAN de 130 000 €.

4 En 2006, installation d'un nouveau clapet aux Vieux Ponts, en centre-ville, entre l'îlot Saint-Jean et la rue Baugier. La Ville pose un clapet électrique identique à ceux situés sous la passerelle voisine de l'Aubarrée, afin de pouvoir facilement réguler le débit entre les deux bras de la Sèvre et permettre, comme pendant la sécheresse cet été, d'oxygéner tantôt le canal tantôt la "Vieille Sèvre". La mairie a obtenu l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France pour réaliser ces travaux (coût estimé : 450 000 €) et a donc lancé l'appel d'offres au début de l'année.



La Mission locale joue la proximité



Bruno Derbord

Olivier Delime, conseiller de la Mission locale, tient la permanence du Clou-Bouchet.

Afin de se rapprocher des jeunes en difficulté, la Mission locale a ouvert des permanences au Clou-Bouchet et à la Tour-Chabot.

notre porte, 780 étaient des nouveaux inscrits." Message reçu par la municipalité qui déjà, lors de la création de l'Espace niortais, avait installé la Mission locale à côté du Camji et du Cij, rue de l'Ancien-Musée, pour regrou-

per tous les services destinés aux jeunes. Le même esprit a présidé à la mise à disposition des mairies de quartier pour les permanences afin de multiplier les services aux habitants des quartiers les plus peuplés de Niort. La Mission locale, association financée par les collectivités locales (dont la Ville), la Région, l'Etat et l'Europe, suit de façon personnalisée les jeunes sortis du système scolaire. Ses conseillers les aident à construire un projet professionnel en découvrant le monde de l'entreprise, en se formant, en accédant à des ateliers de recherche d'emploi. Mais les conseillers s'attachent également à régler les problèmes en amont. "Certains n'ont plus de logement, ne peuvent se déplacer ou n'ont rien à manger, explique Olivier Delime. On essaie alors de trouver les solutions les plus adaptées." ■

Stéphane Mauran

● **Permanences à la mairie de quartier du Clou-Bouchet, rue Jules-Siegfried : le mercredi de 8h45 à 12h30 et le jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 sur rendez-vous ; le mercredi de 13h45 à 17h et le vendredi de 13h45 à 16h30 sans rendez-vous.**

● **Permanences à la mairie de quartier de la Tour-Chabot, rue Max-Linder : le mardi de 8h45 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h avec rendez-vous ; le mercredi de 8h45 à 12h30 sans rendez-vous.**

● **Siège de la Mission locale, 3 rue de l'Ancien-Musée, tél. 05 49 17 50 57.**

Actions de formation en cours

(entrées et sorties permanentes)

> **Action tremplin vers l'emploi et la formation** : définir un parcours professionnel jusqu'à l'accès à un premier emploi.

> **1^{re} marche en entreprise** : découvrir le monde du travail et valoriser ses compétences dans l'entreprise

> **Passeport vers l'apprentissage** : accéder à un contrat d'apprentissage

> **Actions qualifiantes dans différents métiers** : bâtiment, commerce, transport, magasinier, prévention et sécurité, auxiliaire à la vie sociale, gestionnaire de portefeuille en assurances, secrétaire comptable...

> **Stages spécifiques** : préparation de concours (note de synthèse, culture générale, difficultés de la langue française) anglais, allemand, espagnol, bureautique, informatique... ■

A la fin de l'année, la Mission locale a ouvert des permanences au Clou-Bouchet et à la Tour-Chabot, dans les mairies de quartier. "Nous voulons ainsi coller aux besoins des jeunes", souligne Olivier Delime, conseiller au Clou-Bouchet. "Cela correspond à une attente", estime Laëtitia Faucher, son homologue à la Tour-Chabot. Analyse confirmée par Youenn Perron, le directeur de la Mission locale qui rappelle qu'"en 2004, sur 1 800 jeunes venus frapper à

per tous les services destinés aux jeunes. Le même esprit a présidé à la mise à disposition des mairies de quartier pour les permanences afin de multiplier les services aux habitants des quartiers les plus peuplés de Niort. La Mission locale, association financée par les collectivités locales (dont la Ville), la Région, l'Etat et l'Europe, suit de façon personnalisée les jeunes sortis du système scolaire. Ses conseillers les aident à construire un projet

Accès à l'emploi

Depuis septembre 2005, une nouvelle démarche d'accompagnement de recherche d'emploi a été mise en place. A travers cette nouvelle organisation, l'objectif est de permettre un accès plus rapide du jeune en entreprise :

- > entretien avec définition des objectifs et différentes étapes à mettre en œuvre ;
- > module de techniques de recherche d'emploi : CV et lettre de motivation ;
- > accompagnement du jeune dans l'entreprise. ■

Pompier n'attend pas le nombre des années

Tous les mercredis après-midi, vingt filles et garçons âgés de 13 à 17 ans se retrouvent à la caserne pour devenir pompiers volontaires. Rencontre avec ces jeunes sapeurs-pompiers très motivés.

Un mercredi, en début d'après-midi, à la caserne des pompiers. Dans leur uniforme soigneusement entretenu, un casque orange vissé sur la tête, des garçons et des filles apprennent à dérouler correctement les tuyaux à incendie. Dans une salle, d'autres assistent à un cours plus théorique. A 16 h, après l'instruction et les manœuvres, il est temps de passer au sport. Course à pied et athlétisme pour tout le monde. William, 14 ans, Marjolaine, 14 ans également, Apolline, 16 ans et demi et Quentin, 17 ans, auraient pu passer tous leurs mercredis après-midi tranquillement avec les copains. Ils ont préféré rejoindre, après avoir



Exercices grandeur nature dans la cour de la caserne.

réussi le test de recrutement (voir encadré), la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de Niort pour devenir pompiers volontaires à 18 ans. Première section créée en Poitou-Charentes, elle compte cette année vingt recrues de 13 à 17 ans, dont



Photo de groupe devant la grande échelle de tous les jeunes pompiers volontaires et de leurs encadrants.

trois filles. Et autant se le dire, c'est complet ! " En juin, trente-cinq jeunes, dont dix filles, étaient candidats. Nous n'en avons pris que cinq, car l'effectif aurait été trop important ", explique le sapeur 1^{re} classe Carole Lépinay, responsable de la section qui a succédé à l'adjudant-chef Patureau parti en retraite. Elle est aidée dans cette prenante mission par quatre autres animateurs.

Un esprit de civisme

Mais qu'est ce qui motive ces jeunes à faire ce choix pour quatre ans sans parler des entraînements sportifs le week-end ? Le sport justement. Même s'ils aiment ça, ce n'est bien sûr pas tout. William, JSP 1^{re} année, est fasciné par le métier de pompier depuis tout petit. " Mon objectif est de devenir professionnel et de faire partie du Groupe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)." Marjolaine, 1^{re} année, a elle aussi des ambitions professionnelles. " Je suis fière d'être JSP, ça aide pour après." Apolline, en 4^e année, a obtenu son brevet en mai dernier et est incolable sur les termes techniques. " Le

contact avec les gens, l'idée que l'on peut les sauver me plaît. Pour moi, c'est une passion, un engagement." Elle n'envisage pas cependant d'en faire sa profession. " Plutôt la fac de médecine, tout en étant pompier volontaire." Quentin, lui, a découvert ce métier après s'être cassé le poignet ! " Je me suis ensuite renseigné et j'aimerais devenir professionnel." Encore un an de formation et il sera déjà pompier volontaire. Si pour le Service départemental d'incendie et de secours qui a signé une convention avec l'association des JSP, ces jeunes – 30 % sont des enfants

de pompiers – constituent un " vivier de recrutement ", le capitaine Grignard, commandant de compagnie de Niort, y voit avant tout une " école ". " Cela développe un véritable esprit de civisme et de solidarité. Les bonnes valeurs y sont inculquées."

Jusqu'à celles du sport, toujours motivantes. Pour preuve, l'an dernier, la section niortaise a remporté le challenge départemental des JSP. ■

Marie-Catherine Comère

Contact : caserne des pompiers, 21, rue Eugène-Baujet, tél. 05 49 24 12 92.

Le parcours d'entrée du jeune sapeur pompier

La section étant au complet, il n'y aura pas de recrutement en juin pour 2006-2007. Mais il est toujours possible d'envoyer une lettre de motivation à la caserne. Elle sera conservée pour l'année suivante. Pour rentrer chez les JSP, il faut être âgé de 13 ans minimum, 14 ans étant l'idéal, et être sportif. Un test de recrutement a lieu en juin et comprend des épreuves sportives, une dictée, des maths et un entretien pour juger les motivations. Cette formation de 4 ans est validée au bout de 3 ans par un examen national (brevet des JSP) qui permet aussi d'obtenir un bonus pour devenir professionnel. A la fin de la 4^e année, alors âgé de 18 ans, le JSP doit suivre un stage d'un mois complet à l'issue duquel il devient pompier volontaire.

Une exposition, une conférence, une visite



Bruno Derbord

Visite guidée du Marais de Galuchet le 11 février à 10 h.

La convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, sert de cadre à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Si la baie du Mont-Saint-Michel, le forêt alluviale rhénane et la réserve nationale de Camargue sont reconnues, le Marais poitevin, pourtant deuxième plus grande zone humide de France, ne l'est pas.

C'est dans une optique de mise en valeur du Marais qu'a été élaboré le projet tutoré d'une vingtaine d'étudiants de l'IUT de Niort. Pour marquer le 35^e anniversaire de la convention de Ramsar, ils organisent le 9 février une journée qui s'ouvrira à 10 h par une exposition, suivie d'une série de conférences à partir de 14 h (entrée libre). Des représentants de la chambre d'agri-

culture, de l'Institut interdépartemental du bassin de la Sèvre niortaise ou encore du Parc interrégional du Marais poitevin interviendront sur l'agriculture et la gestion du Marais, son entretien et sa conservation. Tandis qu'un agent du service municipal des Espaces verts évoquera la réhabilitation et la valorisation du marais du Galuchet, proche du site de l'IUT. Illustration pratique le samedi 11 février de 10 h à midi avec une visite gratuite du marais du Galuchet proposée par le Gods (Groupe ornithologique des Deux-Sèvres). Rendez-vous sur le parking du boulodrome, à l'entrée du camping. Un pique-nique sur l'eau en barque clôturera la découverte de la faune et de la flore de ce patrimoine naturel. ■

Isabelle Jeannerot

Rens. IUT, tél. 05 49 04 47 71
ou Gods, tél. 05 49 09 24 49.

Le saviez-vous ?

L'auberge espagnole niortaise

Même si Gaudi n'a pas marqué la ville de son génie d'architecte, même si les nuits sont moins longues et l'ambiance moins festive... Niort n'a pas à pâlir devant Barcelone, où, rappelez-vous le film de Klapisch L'Auberge espagnole, viennent étudier des jeunes gens venus de tous pays. Ici, pas moins de 20 nations sont représentées sur le pôle universitaire niortais : Allemagne, Pologne, Chine, Ukraine, Colombie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Ile Maurice... Ces étudiants globe-trotters viennent chercher dans notre capitale de l'assurance une formation pointue en la matière et donnent au campus un air venu d'ailleurs...



Bruno Derbord

Notez-le

Nouveau numéro de la Cramco

Le service social de la Caisse régionale d'assurance maladie Centre-Ouest (Cramco) des Deux-Sèvres change de numéro de téléphone. C'est désormais au 0 820 90 41 42 que les appels peuvent être reçus, de 8h à 17h, du lundi au vendredi. Le service social de la Cramco propose des aides à tous les assurés sociaux, pour lutter contre la précarité. Il traite ainsi de l'accès aux soins des plus démunis, du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes malades ou handicapées ou encore de la prévention de la dépendance pour maladie, handicap ou liée au vieillissement. ■

SUR VOTRE AGENDA

Voici les prochaines séances des conseils de quartier, bien sûr ouvertes au public :

- Clou-Bouchet, le 6 fév. à 20h30 à la maison de quartier.
- Quartier Nord, le 6 fév. à 20h30 à la maison de quartier de Cholette.
- Sainte-Pezenne, le 7 fév. à 20h30 à la salle des fêtes.
- Souché, le 7 fév. à 20h30 à la salle polyvalente.
- Centre-ville, le 9 fév. à 18h30 à la maison de quartier du Port.
- Saint-Florent, le 21 fév. à 20h30 à la maison de quartier.
- Saint-Liguaire, le 28 fév. à 20h30 à la salle des fêtes.

De l'art pour faire connaissance

Tout le mois de février, les habitants de Saint-Florent sont invités à laisser un petit quelque chose d'eux-mêmes à la Maison de quartier. Une photo, un poème, une empreinte... qui donneront ensuite matière à un travail plastique pour une expo présentée en juin.

Il suffit parfois de si peu pour que les choses bougent. Pour Jean Clisson, l'animateur en arts plastiques de la Maison de quartier de Saint-Florent, c'est un simple café qui lui a donné l'envie d'organiser un événement pour que les habitants du quartier se rencontrent, se découvrent et se parlent. "Un jour que j'étais en avance, je suis allé attendre l'ouverture de la MPT au bistrot d'en face. Comme tout le monde en pareille circonstance, je me suis mis à observer les passants. J'ai constaté qu'ils marchaient tous d'un

venir à la Maison de quartier. On les invitera à laisser une trace de leur passage. Petit mot, poème, photo, lettre, carte postale, plan : tous les documents, souvenirs ou messages sont les bienvenus. Dans un deuxième temps, nous photocopierons en grand format le produit de cette récolte. Les habitants de Saint-Florent pourront alors venir marcher sur ces feuilles. La marque de leur pas, qui habituellement s'efface presque aussitôt, charriant la terre du quartier, sera ainsi fixée dans le temps et mêlée à celles



Bruno Derbord

L'animateur de la Maison de quartier Saint-Florent mobilise les différents ateliers arts plastiques sur ce projet.

de la couleur autour du thème du souvenir, des traces de vie et des rencontres". *A la mi-juin, ces tableaux seront exposés pendant un mois dans la cour de la Maison de quartier.* "Ce sera l'occasion pour les gens du quartier de se retrouver, de se rencontrer et de communiquer. J'espère d'ailleurs que la préparation de l'expo aura été le prétexte à une première prise de contact. Communiquer avec les autres, c'est souvent faire tomber les préjugés, apprendre la tolérance et s'enrichir des différences. Il faut absolument que les gens se rencontrent, se parlent, se sourient. C'est, à mon avis, un pas de plus vers le bonheur. Comme disait Jacques Prévert : «Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple»". *Il suffit parfois de si peu...* ■

Jacques Brinaire

Maison de quartier de Saint-Florent, 189 avenue de Saint-Jean-d'Angély, tél. 05 49 79 23 89, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Chronologie d'un événement

Vous pouvez apporter un souvenir ou un témoignage à la Maison de quartier de Saint-Florent, du 1^{er} au 22 février. Il sera immédiatement photocopié. Les panneaux de photocopies seront déposés sur le sol du hall, pour que les gens qui le désirent puissent y laisser une trace de pas. Le travail artistique, sur les panneaux, s'échelonne jusqu'en juin. Du 15 juin au 15 juillet, les œuvres seront présentées dans la cour de la Maison de quartier.



Un exemple du travail réalisé à partir d'une vieille photo de classe.

pas pressé, sans se regarder, sans communiquer. Je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose".

Ce quelque chose est une bien belle idée : créer une série d'œuvres d'art à partir de traces laissées par les habitants du quartier. "Du 1^{er} au 22 février, les personnes qui désirent participer peuvent

des autres. Ce sera un peu comme si, pour une fois, le temps s'arrêtait".

Pour que ces témoignages deviennent œuvres d'art, les participants aux différents ateliers d'art plastique animés par Jean Clisson entameront alors un travail d'esthétisation. "Nous allons alors froisser, peindre, découper, mettre

Une obligation pour les jeunes de 16 ans

Depuis l'arrêt du service militaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à

la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le jour anniversaire des 16 ans.



Bruno Derbord

Une simple formalité que les services municipaux effectuent à l'Hôtel administratif et qui permet d'obtenir une "attestation de recensement". Ce document est des plus précieux car il est réclamé lors de toutes les inscriptions à des concours et des examens officiels comme le CAP, le BEP, le bac... et même le permis de

conduire. De plus, cette démarche très simple permet en outre l'inscription automatique sur les liste électorales dès l'âge de 18 ans, si toutefois les conditions légales pour être électeur sont remplies. Pratique quand on voit le grand rush pour s'inscrire sur les listes électorales en fin d'année ! Pour vous faire recenser, rien de plus simple : allez au service des Formalités citoyennes, au rez-de-chaussée de l'Hôtel administratif communal (à côté de la mairie) muni de votre livret de famille et, si vous en détenez-une, de votre carte d'identité. L'attestation devra ensuite être signée par l'adjoint au Maire en charge de la délégation et vous pourrez la récupérer ultérieurement, ou la recevoir par courrier si vous ne pouvez vous déplacer. ■

Rens. Mairie, service des Formalités citoyennes, tél. 05 49 78 75 04.

Aide à la rénovation

Vous êtes propriétaire d'un immeuble de plus de 15 ans, occupé ou vacant, et vous souhaitez le destiner à la location ? Vous devez réaliser des travaux en matière d'économie d'énergie, d'accessibilité aux personnes handicapées physiques, de sécurité ou de confort ? L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), qui est rattachée à la direction départementale de l'Équipement, peut vous aider à réaliser ces travaux. Les conditions : que ces tra-

voux soient effectués par des professionnels du bâtiment exclusivement et que vous vous engagiez à ne pas dépasser un certain plafond de loyer. Le taux des subventions qui peuvent vous être allouées peut aller jusqu'à 30 % du montant des travaux (entre 500 euros et 650 euros par mètre carré habitable)... Cela vaut la peine d'être connu ! ■

Rens. Anah, 39 avenue de Paris, tél. 05 49 06 89 12 ou 05 49 06 89 13.



Bruno Derbord

Deux enquêtes nationales

Deux enquêtes sont réalisées par l'Insee en ce début d'année, dans notre ville comme ailleurs en France. En premier lieu, jusqu'au 28 février, une enquête sur l'insécurité va aborder toutes les questions concernant les cambriolages, les agressions, le vandalisme... Si votre foyer a été tiré au sort pour constituer l'échantillon représentatif, sachez que c'est l'enquêtrice de l'Insee déléguée sur ce travail, Viviane Chevalier, munie de sa carte accréditive, qui prendra contact directement avec vous pour vous remettre le questionnaire. Un questionnaire dont les réponses resteront anonymes et secrètes et seront exploitées dans un but statistique uniquement.

La deuxième enquête concerne l'emploi et est reconduite tous les trimestres. Elle a pour but d'observer la situation professionnelle – présente et passée – des personnes de plus de 15 ans ainsi que leur formation. Là encore, c'est Viviane Chevalier qui a été chargée de conduire cette enquête avec sa collègue, Florence Parrot. Elles prendront contact avec vous, nanties de leurs cartes officielles, pour vous remettre le questionnaire. ■

Rens. Insee, Poitiers, tél. 05 49 30 01 01.

Une transplantation

à ciel ouvert



La place du Donjon telle qu'on ne la verra plus.

Bruno Derbord

Pour préparer les prochains travaux de la place du Donjon et la construction du parking souterrain, ce mois-ci démarre la délicate aventure de la transplantation des arbres. Par des jardiniers chirurgiens...

Nous tablons sur un taux de réussite proche de 95 %, avance Manuel Gasnier, le directeur du service municipal des Espaces verts. D'abord parce que nous avons l'expérience de ce genre d'opération. Ensuite parce que certains arbres sont plus faciles que d'autres à transplanter : les tilleuls de la place du Donjon ne devraient pas poser de problème même si, c'est vrai, c'est toujours une opération délicate." L'analogie avec la médecine n'est pas si excentrique en matière d'arbres ! Tout le monde connaît les greffes et même... le clonage. Pour ce qui est de la transplantation, même si l'enjeu n'a rien de comparable, l'affaire est toujours un peu délicate. Et les sujets sont entourés de mille soins. Les arbres de la place du Donjon en l'occurrence, vont se découvrir une nouvelle destinée en ce mois de février au cours duquel sont officiellement lancés les travaux. "Impossible de les garder dans leur configuration actuelle, souligne Olivier Schvan, chef de projet aux Espaces verts de la mairie. D'abord parce qu'il faut faire de la place pour creuser le garage

souterrain. Ensuite parce qu'ils ne sont pas forcément bien situés au-dessus de ce parking souterrain : on ne peut planter qu'à des endroits bien précis et avec des contraintes techniques très fortes." Ceci étant, pas question non plus d'arracher ces tilleuls pour les passer à la broyeuse : les élus municipaux attachent une grande importance à la place des arbres dans notre ville.

Beaux arbres

"Nous travaillons depuis longtemps à leur transplantation car nous avons toujours besoin d'arbres ailleurs dans la ville, souligne le directeur des Espaces verts. Ce projet nous permet de récupérer de beaux arbres qui vont tout de suite donner de l'allure à d'autres lieux." En priorité au parking des Brizeaux où 11 des 24 arbres de la place du Donjon vont être déplacés pour faire un beau cheminement, entre le parking et la Maison de quartier. Plantés il y a cinq ans place du Donjon pour remplacer de vieux tilleuls devenus dangereux, ces arbres avaient

déjà 6 à 8 ans d'âge. Ils ont donc aujourd'hui une douzaine d'années et ont déjà belle stature. "Nous n'aurions pas forcément pu acheter des arbres d'aussi grande taille pour les Brizeaux" soulignent les deux techniciens. De plus, tous ces arbres ont la même origine et sont donc de la même teinte et de la même taille ce qui est un atout esthétique pour le mail qu'ils vont ombrager. "Les tilleuls restants vont être quant à eux plantés au stade de la Mineraie. A la fois pour créer un espace ombragé, notamment pour les enfants qui s'y retrouvent souvent en tournoi aux beaux jours. Mais aussi pour nous servir de «réserve» au cas où un des arbres des Brizeaux ne reprendrait pas."

Réserve

Les Espaces verts de la mairie procèdent toujours ainsi : dès lors qu'ils achètent un lot d'arbres pour aménager un lieu (comme récemment, avenue de Paris ou au cimetière de Grand Croix), ils constituent une petite réserve de deux ou trois arbres supplémentaires pour pallier les "défections". Ceci dit, les jardiniers municipaux, aidés de l'entreprise très

spécialisée qui a remporté le marché, ont beaucoup d'expérience et vont se donner toutes les chances de réussir leur opération de la place du Donjon. "Lorsque nous avons réalisé le boulevard de l'Atlantique, nous avons procédé au sauvetage de 2 pins qui devaient être supprimés. Un peu plus d'un an après leur transplantation sur le rond-point, on peut estimer qu'ils sont sauvés." En ce qui concerne les tilleuls de la place, un test va d'abord être réalisé sur l'un d'eux, qui a été trop abîmé par les véhicules et est irrécupérable : ses racines vont être découvertes pour voir s'il convient de transplanter ses congénères avec une motte ou s'il faut adopter une autre technique. "Si le système racinaire est trop étendu, nous devons mettre les racines à nu «à la petite cuiller», ce qui est plus long et délicat, bien sûr." Personne ne peut dire en effet comment un arbre évolue sous terre... Mais d'ici peu, les jardiniers chirurgiens vont enfilez leurs gants et procéder à cette grande transplantation à ciel ouvert... ■

Véronique Bonnet-Leclerc



Bruno Derbord

La transplantation des pins boulevard de l'Atlantique il y a deux ans.

L'Adie ne prête qu'aux pauvres

L'association Adie aide les plus démunis à créer leur entreprise. En 10 ans, 56 prêts ont été délivrés à Niort, 150 dans le département. Méconnue du grand public, l'Adie lance son numéro vert en ce début d'année.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a transposé en France le concept du micro-crédit élaboré au Bangladesh. Implantée depuis 10 ans en Limousin Poitou-Charentes et installée à Niort depuis 2001, rue Barbezière près de la Chambre de commerce, l'Adie aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à financer leur projet de création d'entreprise. Le tout avec des prêts de 5 000 à 10 000 euros remboursables sur 24 mois complétés d'un suivi sur deux ans. "En 2005, nous avons enregistré 223 contacts et accordé 30 prêts, dont 10 à Niort", comptabilise Marion Hovart, responsable de l'antenne départementale niortaise. Un chiffre stable depuis

deux ans alors même "que le nombre de financements possibles s'élève à 45 ou 50 pour les Deux-Sèvres". Une marge que l'association entend réduire en lançant son numéro vert au début de l'année (0 800 800 566). Pour la jeune femme, chaque dossier accepté est une petite victoire sur la précarité. "Le but de notre structure n'est pas de développer le tissu économique, souligner-t-elle, mais de réinsérer des publics en souffrance."

Vers l'autonomie

La première étape consiste en une écoute attentive des créateurs potentiels. "Notre critère majeur est le sérieux de la personne. Elle peut être RMIste, interdite bancaire et même avoir connu des problèmes avec la justice. On est là pour les aider, pas pour les juger." Le conseiller Adie opère un diagnostic du projet, aide au montage du dossier, tout en réorientant la personne vers les partenaires adaptés. "Pas question de nous substituer aux organismes existants comme les chambres consulaires ou la Région – avec lesquelles nous avons signé des conventions – ou les structures d'aide à la création". Le plan de financement bouclé, le

dossier est présenté en commission. "Il faut, une fois validé, environ 15 jours pour que le prêt soit décaissé", précise Marion Hovart. Les cinq bénévoles de l'association interviennent ensuite. "Je peux épauler les créateurs en terme de gestion, d'organisation et d'analyse, énumère Jean-Louis Sarrazin, retraité et bénévole depuis 2003. Parce que le plus difficile quand on monte sa boîte, c'est de définir les priorités. Mais nous voulons surtout les rendre vite autonomes." Et les résultats sont là. "La pérennité des entreprises soutenues par l'Adie est égale à la moyenne nationale soit 54%", se félicite Marion Hovart. Quant au taux de remboursement à 94%, il se révèle très légèrement supérieur au niveau français. "Nous leur accordons notre confiance, ajoute Jean-Louis Sarrazin. En retour, même quand l'entreprise va mal, ils se font un devoir de nous rembourser". "Même si la création tourne court,



Jean-Louis Sarrazin, bénévole depuis 2003, épaulé Marion Hovart, responsable de l'antenne départementale de l'Adie à Niort.

renchérit Marion Hovart, le passage par l'Adie leur donne l'occasion de réintégrer le monde du travail et de sortir la tête de l'eau". ■

Stéphane Mauran

Adie, 2 rue Barbezière (près de la CCI). Tél. : 0 800 800 566 (appel gratuit à partir d'un téléphone fixe).

Bruno Derbord



Bruno Derbord

Ils ont créé leur micro-entreprise

Depuis 1989, 29 900 entreprises ont été créées avec l'Adie générant 36 000 emplois. Exemples avec trois bénéficiaires niortais.

Isabelle Bernard, 32 ans, taxi ■ Elle a obtenu en novembre 2005 un premier prêt de l'Adie qui a financé en totalité le démarrage de son activité.

Daniel Cardot, 64 ans, producteur de films d'entreprise ■ Chef d'entreprise en Côte d'Ivoire, il a tout perdu en 2003 à la suite des événements. Rapatrié avec femme et enfants, il a pu relancer son activité à Niort grâce à l'Adie en janvier 2006.

Patrick Champaud, 56 ans, tatoueur ■ RMIste, il a poussé la porte de l'Adie en 2002. Il est suivi depuis cette date par Jean-Louis Sarrazin. Quatre prêts lui ont été octroyés, le dernier pour développer une activité piercing.

Patrick Champaud, commerçant, ici en compagnie de Jean-Louis Sarrazin (à gauche), le bénévole de l'Adie, fait partie des dix Niortais à avoir bénéficié d'un prêt l'année passée.